

Date de la convocation : 23/09/2025
Nombre de membre en exercice : 17
Nombre de membres consultatifs : 2

Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : /

Le trente septembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etalent présents 10 membres du Conseil d'Administration :

- **Membres à voix décisionnelle** Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Nicole BERTHON, Madame Geneviève BENEDETTO, Madame Patricia TILLET, Madame Marine COUZELAS, Monsieur Joel CONTINSUZAT, Madame Martine TABONE, Monsieur Adrien SEIXAS, Madame Gisèle PATAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marine CARRICO

Numéro : DLAS20253009-007

Matière : 8.2 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AIDE SOCIALE

Objet : AIDES SOCIALES LEGALES DU CCAS : MISE EN PLACE D'UNE COMISSION DE COORDINATION DES AIDES ET PROPOSITION D'UNE CHARTE DE FONCTIONNEMENT

Vu les dispositions de l'article L. 123-5 du Code de l'action sociale et des familles, aux termes desquelles le Centre communal d'action sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées, notamment par des interventions sous forme de prestations ;

Vu la délibération n° DLAS20140624-04, portant sur la mise en place du règlement intérieur dans un souci de définir les modalités d'attribution des aides sociales facultatives à destination des personnes en précarité sur le secteur d'USSEL ;

Considérant la volonté du CCAS de créer un réseau structuré regroupant les différents partenaires, institutions, services et dispositifs d'aides, de renforcer la lisibilité des actions menées,

Considérant la volonté du CCAS de mettre en place une commission de Coordination des Aides et d'une charte de fonctionnement afin de formaliser les engagements de chacun et de préciser les règles de fonctionnement de la commission.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité, décider :

- **d'accepter la mise en place d'une Commission de Coordination des Aides financières qui permet de structurer la collaboration entre le CCAS et les différents partenaires et de mutualiser les expertises de chacun.**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer une charte de fonctionnement avec les partenaires membres de la commission.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 1^{er} octobre 2025

Le Maire,
Président du Centre Communal
d'Action Sociale,
Vice-Président du Conseil
Départemental de la Corrèze,

Accusé de réception en préfecture
019-261927511-20251001-DLAS20253009-07-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025



Christophe ARFEUILLERE